

DECISION SUR LA SITUATION DANS LA REGION DU DARFOUR AU SOUDAN

La Conférence :

1. **CONDAMNE** dans les termes les plus énergiques les violations continues de l'Accord du cessez-le-feu au Darfour par les parties ainsi que les attaques perpétrées contre les populations civiles. **EXHORTE** les parties à mettre immédiatement fin à ces attaques et à honorer strictement leur engagement à s'abstenir de toute attaque terrestre ou aérienne ;
2. **EXPRIME** sa détermination à prendre les mesures appropriées contre les auteurs de ces actes, qui compromettent les efforts de paix au Darfour ;
3. **APPUIE** la convocation à N'djamena, Tchad en février 2005, d'une réunion de haut niveau de la Commission conjointe prévue dans l'Accord de cessez-le-feu humanitaire conclu le 8 avril 2004 pour renforcer la mise en œuvre de l'Accord du cessez-le-feu humanitaire et contribuer à la mise en place des conditions propices à la poursuite vigoureuse du processus de paix ;
4. **SOULIGNE** l'urgente nécessité de préparer de manière appropriée la reprise des pourparlers de paix inter-soudanais sur le Darfour, tel que recommandé par la vingt-troisième réunion du Conseil de paix et de sécurité, tenue le 10 janvier 2005 à Libreville. La Conférence **INVITE INSTAMMENT** les parties à participer à ces pourparlers au plus niveau sans conditions préalables ;
5. **APPUIE** la proposition du Président de l'Union africaine de mettre sur pied un Comité composé du Tchad, de l'Egypte, du Gabon, de la Libye, du Nigeria et de la Commission de l'UA pour trouver une solution rapide au conflit du Darfour ;
6. **ENCOURAGE** tous les dirigeants et autres parties prenantes qui ont toujours soutenu les pourparlers de paix inter-soudanais sur le Darfour à poursuivre leurs efforts ;
7. **DEMANDE** au Conseil de paix et de sécurité (CPS) de continuer à suivre de près la situation au Darfour et de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de promouvoir une solution rapide négociée. **DEMANDE EN OUTRE** au CPS d'évaluer les opérations de la Mission africaine au Soudan (AMIS) et de prendre les dispositions nécessaires en vue de renforcer cette Mission.